



L'ECHO ALBANAIS

LE MOT DU MAIRE

Depuis quelques semaines, la presse régionale se fait l'écho des votes des budgets des Communes et des Communautés de Communes.

Depuis 2 ans, la date limite pour l'exécution de ces obligations est fixée au 15 avril, au lieu du 31 mars auparavant.

Ce délai permet d'établir au plus juste les comptes en ayant une meilleure connaissance des montants des dotations d'état et d'autres sources de financement.

Bien entendu pour les projets et les montants des dépenses, vos élus se sont réunis à plusieurs reprises en commissions, en conseil en commission, afin d'établir des priorités et de valider celles-ci.

Nous l'avons fait dans un esprit de rigueur au niveau de la gestion et avec le souci d'utiliser au mieux les fonds publics qui nous sont confiés.

La ligne de conduite de la municipalité est de poursuivre les aménagements nécessaires au bon développement de la commune pour la rendre encore plus attractive en faisant des choix judicieux sans pour autant demander un effort supplémentaire au niveau des impôts locaux.

Compte-tenu de la situation économique du moment, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2013 dans un souci de solidarité avec la population albanaise.

Les principaux postes de charge en matière d'investissement tournent autour de 4 grands postes :

- Un budget voirie très important,
- L'achat de matériel pour les services techniques,
- La réfection de la toiture de charpente de la Chapelle Saint-Jacques, édifice classé monument historique,
- Le jeu de boules et les aménagements au terrain des sports
- La construction de la garderie afin de terminer cet espace dédié au pôle scolaire avec les 2 écoles et le restaurant scolaire.

Dans cet écho, vous trouverez les détails des deux derniers conseils municipaux de fin mars et début avril comprenant les comptes administratifs de l'année 2012, les budgets annexes et les budgets primitifs de 2013 qui doivent nous permettre de continuer de nous développer et de préparer l'avenir de la commune en toute sérénité.

Le Maire, André GOMET

L'ÉCOLE PUBLIQUE PORTERA LE NOM DE SON PREMIER INSTITUTEUR

Durant plusieurs mois, deux urnes, l'une à l'école pour les enseignants, les enfants, les parents d'élèves, l'autre à la mairie pour tous les albanais, attendaient vos propositions.

Le 12 février 2013 à 18 h 30, la commission école s'est réunie pour l'ouverture des urnes et la lecture des bulletins. Après réflexion, décision est prise de faire des recherches sur l'origine de l'école publique. Une question restait sans réponse. Qui était François LEVAVASSEUR mentionné sur un bulletin ?

Dès le lendemain, nous avons réponse à nos questions. François LEVAVASSEUR était le premier instituteur albanaise.

Présenté lors d'un conseil en commission, ce nom inattendu demandait réflexion. Présenté lors du conseil de parents d'élèves, enseignants et parents donnèrent un avis positif. Le 27 mars, le conseil, en votant favorablement, entérinait le choix de François LEVAVASSEUR pour porter le nom de notre école publique.

Mais qui était François LEVAVASSEUR ?

Né à Ploubalay, le 2 mai 1803 de Julien LEVAVASSEUR et Julienne SOUËT, marié à Thérèse CHANOINE, ils auront sept enfants. Ils arrivent à Saint-Alban en 1833 où François exercera le métier d'instituteur. Il décède à Saint-Alban le 15 mars 1860. Il est à noter que cette année 2013 est le 210^{ème} anniversaire de sa naissance.

.../...

Fiche de renseignement sur l'école de Saint-Alban en 1833 :

L'inspecteur fait un rapport succinct mais élogieux sur le comportement de François LEVAVASSEUR :

- homme très pauvre (pas de salaire),
 - remplit bien ses devoirs,
 - n'est pas violent,
 - n'a pas de défaut, montre une conduite régulière,
 - n'a pas été exempté du service militaire,
 - niveau rayonnement : a le respect de ses élèves,
 - qualification professionnelle : a le brevet de capacité niveau 3 délivré par l'inspecteur d'académie,
 - autre formation : école modèle de Saint-Brieuc.
- Identifier notre école et par delà notre commune en lui donnant le nom de son premier enseignant, c'est ramener l'école à son passé. "La construction se base et s'appuie sur les piliers de son passé".
 - Pour se construire, l'enfant a besoin de connaître ses racines. Nos petits élèves apprendront à connaître celui qui fut le premier maître.
 - Il est né le 12 floréal de l'an XI du calendrier républicain : une raison de revoir ce calendrier.
 - La population en 1831 est de 1441 habitants : un départ pour étudier l'évolution de la population albanaise,
 - Comprendre la situation de l'enseignement primaire en ce début du 19^{ème} siècle : 60 enfants fréquentent l'école en hiver, 30 seulement en été.

Mais nous laissons aux enseignants, aux enfants et pourquoi pas aux albanais, la curiosité pour en connaître un peu plus sur ce brave instituteur qui enseignait l'instruction religieuse, la lecture, l'orthographe, l'arithmétique, bases de l'enseignement du 3^{ème} degré.

Monique GERNOT - Didier LE NAY

ENTENTE CYCLOTOURISTE ALBANAISE

Nouveau : Un départ supplémentaire le dimanche matin : Pour les personnes qui ne peuvent (ou ne veulent) prendre le départ normal à 8 h pour diverses raisons, le bureau de l'Entente Cyclotouriste propose un départ retardé à 9 h. Rendez-vous au terrain des sports. Les cyclos devront prendre le petit circuit à L'ENVERS (consulter le carnet de route, l'Albanais, le Site ECTA ou l'affichage en vitrine) et faire demi-tour à la rencontre du 2ème groupe afin de se retrouver tous ensemble à l'arrivée. Les nouveaux cyclos non licenciés qui seraient intéressés voudront bien se faire connaître auprès des responsables du club.

Sorties programmées fin AVRIL et mois de MAI : départ 8 h

Dimanche 28 Avril : Brevet des 150 km - Départ 7 h - Saint-Alban – Yffiniac – Languieux – Saint-Brieuc garage Renault – Cesson – Pont de Toujiu – Bd de la Mer – Le Légué – La Vallée des Carrières – Trémuson – Tréméloir – Trégomeur – Trévenais – Lantic – Notre Dame de la Cour – Pléguien – Plouha – Lanvallon – Tressignaux – Chatelaudren – Quintin – l'Hermitage – Ploëuc – Saint-Carreuc – Quessoy – Gare d'Yffiniac – Saint-Alban **ou 90 km** : Saint-Alban – Coron – Hénansal – St-Denoual – Quintenic – Lamballe – Les Landes – Pommeret – Gare d'Yffiniac – Plédran – Quessoy – Meudon – Ste Blaise – Bréhand – Lamballe – St-Aaron – Les Rigaudais – St-Alban.

Mercredi 1^{er} mai : Randonnée à QUESSOY - Départ 7 h 30

Dimanche 5 : 114 km (ou COSTARMORICAINE) - St Alban – Lamballe – Le Gouray – Chapelle St Roch – Collinée – D14 – La Touche Nobletz – Le Vaublanc – à droite D53 La Motte – Plouguenast – Moncontour – Yffiniac – Morieux – Quéré – St Alban **ou 76 km** : St Alban – Lamballe – Le Gouray – Chapelle St Roch – Collinée – Moncontour – Yffiniac – Morieux – Quéré – St-Alban.

Mercredi 8 : 66 km - Départ à 9 h - Saint-Alban – Pléneuf – Ville Berneuf – St-Pabu – Le Dréneuf – Le Sépulcre – La Ville Ory – La Bouillie par St- Aubin – direction St-Aaron faire 6 km ; à la croix à gauche La Picquenais – Les Touches – Quintenic – Les Riaux – St-Denoual – Hénansal – La Bouillie – Pléneuf – St-Alban

Jeudi 9 : 60 km - Départ à 9 h 00 - St Alban – St René – Trédaniel Centre – Bel Air – Carsu – Trébry – St Gleen – La Malhoure – Lamballe – St Aaron – St Alban.

Dimanche 12 : 100 km - St Alban – Lamballe – Plénée Jugon – Sévignac – Les Dineux – Trémour – Mégrit – Plélan le Petit – St Méloir – Bourseul – Plancoët – Pluduno – Hénanbihen – La Bouillie – St Jacques – Le Pont Gicquel – La Croix Boulard – St Alban **ou 85 km** : St Alban – Lamballe – Plénée Jugon – Sévignac – Les Dineux – Trémour – Mégrit – Jugon Les Lacs – St Igneuc – Plédéliac – Quintenic – La Vallée – Coron – Le Pont Gicquel - La Croix Boulard – St Alban.

Dimanche 19 : 90 km - Pléneuf - Dahouët - La Cotentin - Morieux - Andel - Lamballe - Moncontour - Collinée - Le Gouray - Lamballe - St Aaron - St Alban.

Lundi 20 : 67 km : Départ 9 h - Saint-Alban – La Bouillie – Montbran – St Potan – Landébia – Pléven – St Aubin – Quintenic – Coron – La Bouillie – Pléneuf – St Alban.

Dimanche 26 : Randonnée à PLENEUF.

A LOUER - Appartements communaux

- Duplex 55 m². Au premier : cuisine-séjour, salle d'eau-wc. A l'étage : 2 chambres, grand dégagement. Loyer 442.06 €. Libre de suite.
Contacter la mairie au 02.96.32.98.98.

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Un marché hebdomadaire aura lieu le **dimanche matin de 8 h à 13 h** du 28 avril au 22 septembre au rond-point du Poirier. Plusieurs commerçants vous proposeront des produits de la ferme, des produits régionaux, des fruits, des légumes, des crustacés, des crêpes, des fleurs et des végétaux.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

La cérémonie du 8 mai aura lieu à **10 h 30** au monument aux morts à Saint-Alban. Elle sera suivie d'un vin d'honneur. Toutes les associations d'anciens combattants, les albanaises et les albanais et en particulier les jeunes sont invités à cette cérémonie.

BIBLIOTHÈQUE DE ST-ALBAN

Portes Ouvertes le **1^{er} mai de 9 h à 18 h** avec exposition de photos de mariage. Arrivage de nouveaux livres.

LES RANDONNOUS ALBANAIS

Départ du parking du complexe sportif René Rouget :
Dimanche 28 avril : Tréveneuc à 8 h 30,
Dimanche 12 mai : Brocéliande à 8 h 00.



LA PLUME DE LOI N°8

• Le covoiturage

Le covoiturage est licite et ne constitue pas une concurrence déloyale à l'encontre d'une entreprise de transports publics à condition qu'il soit gratuit ou que l'argent versé par les personnes transportées corresponde à un partage des frais générés par l'utilisation du véhicule.

• Jours fériés en 2013

Les dates des jours fériés sont les suivantes :

Rappel : Jour de l'an et lundi de Pâques

Fête du travail : mercredi 1^{er} mai

Anniversaire commémoratif de la fin de la seconde guerre mondiale : mercredi 8 mai

Ascension : jeudi 9 mai

Lundi de Pentecôte : lundi 20 mai

Fête nationale : dimanche 14 juillet

Assomption : jeudi 15 août

Toussaint : vendredi 1^{er} novembre

Anniversaire commémoratif de l'armistice de 1918 : lundi 11 novembre

Noël : mercredi 25 décembre

Le 1^{er} mai est le seul jour obligatoirement chômé pour tous les salariés. Le saviez-vous : d'autres jours fériés peuvent exister dans une région, une localité ou dans certains secteurs d'activité. C'est le cas, par exemple, de l'Alsace et de la Moselle avec la journée du 26 décembre.

• Syndicats de copropriétaires

A compter du 14 mai 2013, une copropriété pourra souscrire un emprunt collectif pour le financement de travaux sur les parties communes ou d'intérêts collectifs sur les parties privatives.

• Calendrier des déclarations d'impôts

➤ Ouverture du service de déclaration en ligne : vendredi 19 avril 2013.

➤ Date limite de dépôt de la déclaration papier : lundi 27 mai 2013 (minuit).

Les contribuables ayant choisi de faire leur déclaration en ligne bénéficient d'un délai supplémentaire, en fonction de leur lieu de résidence (département) :

- pour les départements numérotés de 1 à 19 : le lundi 3 juin 2013 à minuit ,

- pour les départements numérotés de 20 à 49 : le vendredi 7 juin 2013 à minuit ,

- pour les départements numérotés de 50 à 974 : le mardi 11 juin 2013 à minuit .

- pour les contribuables résidant à l'étranger, la date limite est commune pour le dépôt papier et par internet :

- pour l'Europe, les pays du littoral méditerranéen, l'Amérique du Nord et l'Afrique : le lundi 17 juin 2013 (minuit),

- pour les autres pays du monde : le lundi 1^{er} juillet 2013 (minuit).



RECENSEMENT MILITAIRE

Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement. **C'est obligatoire**

Qui ? Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? A la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).

Pourquoi ? Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

REPAS DU CCAS

Le repas du C.C.A.S aura lieu le **mercredi 15 mai 2013** à partir de 12 h 30 à la salle municipale.

Toutes les personnes âgées de 70 ans et plus y sont cordialement invitées. Les membres du C.C.A.S ont fait des invitations. Si par mégarde, vous êtes oubliés, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de mairie au 02.96.32.98.98.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES CÔTE de PENTHIÈVRE

La prochaine collecte de ferraille sur Saint-Alban aura lieu le **lundi 29 avril 2013**. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire par téléphone au 02.96.32.98.90 ou en ligne via notre site Internet : www.cdc-cote-penthièvre.fr

AMICALE LAÏQUE - VIDE GRENIER DU 1er MAI

L'amicale laïque organise son vide-grenier annuel le mercredi 1er mai (parking et salle des fêtes de Saint-Alban).

Tarifs : en intérieur 5 € la table / en extérieur 3 € le ml.

Inscrivez-vous auprès de T. ROUXEL au 06.63.36.70.69.

(Inscriptions possibles jusqu'au 24 avril 2013).

ANNONCES

LOCATION

- Maison comprenant 1 chambre, salon/repas, cuisine, salle de bain, wc au rez-de-chaussée. 3 chambres à l'étage. Garage et grenier au-dessus, buanderie. Jardin clos avec terrasse. Proche commerces. Loyer : 650 € sans les charges. Tél. : 02.96.52.68.89 ou 06.75.82.96.48.

VENTE

- Porte de garage en bois bon état 3 m x 2 m soit 4 panneaux 2 m x 0.75 m, 100 €. Tél. : 02.96.93.89.03

DIVERS

- Mèche à Mèche - Coiffeuse, visagiste à domicile (homme - femme - enfant) propose : coupe, brushing, couleur, mèches, coiffure de cérémonie, forfait mariée. Contacter Caroline : 06.14.36.70.72.
- Distributrice conseillère LR Health & Beauty Systems : présentation de parfums pour hommes et femmes, bijoux fantaisies. Si vous désirez prendre rendez-vous chez moi ? chez vous ? Madame SAVARD Y. La Gratuite à Saint-Alban. Tél. : 02.96.76.14.68.
- La Crêperie du Village (Saint-Alban Centre) vous propose un repas Kig ha farz, le dimanche midi 28 avril. Repas traditionnel et convivial - Potée bretonne, spécialité du nord Finistère. Sur réservation. Tél. : 02.96.32.98.14.
- Trouvé lors du repas du Secours Catholique du 07/04/2013 à la salle des fêtes : une montre femme et un étui lunettes Alain AFFLELOU. Contacter la mairie au 02.96.32.98.98.
- Stage Avril pour enfants : La Fonderie de Verre organise des ateliers "Création de bijoux" pour enfant pendant les vacances de pâques du lundi 22 avril au 4 mai 2013. Inscriton par téléphone au 06.71.58.56.34. Tarif 8.50 € pour 1 heure de stage par enfant La Fonderie de Verre, 41 Chemin Romain 22400 SAINT-ALBAN www.lafonderieverre.com.
- « NOUVEAU » VIDE-PENDERIE au Centre Equestre de Planguenoual le 28 avril 2013 à partir de 8 h uniquement vêtements et accessoires, ouvert à tous, extérieur : 3€/ml, intérieur : 4€/ml. Réservations souhaitées au 06.10.48.42.32 ou 02.96.32.82.00

Le prochain ÉCHO paraîtra le 7 mai 2013,
les annonces seront à déposer impérativement avant le vendredi 26 avril à 12 h.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 27 mars 2013

Présents : André GOMET, Jean-Yves LE GALL, Christian LUCAS, Michel GUEGUEN, Loïc DAVID, Denis BERTRAND, Monique GERNOT, Jean-Baptiste GROGNEUF, Lionel HAGUET, Monique HOURDIN, Magalie HOUZE, Alain JEGU, Eliane JUMILUS, Yolande RODRIGUES, Josette TALBOURDET, Christian TREHOREL

Absents excusés : Didier LE NAY pouvoir à Michel GUEGUEN, Sylvain DURAND pouvoir à Loïc DAVID, Mathieu LANGLAIS pouvoir à Jean-Yves LE GALL,

1 – 28/03/2013 – Budget général - vote du compte de gestion 2012

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide - D'approuver le compte de gestion 2012 du budget général qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

- dépenses 1 080 706.90 euros

- recettes 1 843 124.29 euros

Soit un excédent de la section de 762 417.39 euros

Investissement

- dépenses 1 827 546.51 euros

- recettes 1 129 509.64 euros

Soit un déficit de la section de 698 036.87 euros

D'autoriser le maire ou son représentant à signer le compte de gestion et tout acte s'y rapportant.

VOTE : Adopté à l'unanimité

2 – 28/03/2013 – Budget général - vote du compte administratif 2012

Vu la délibération n° 1 du 27 mars 2013 approuvant le compte de gestion 2012 du budget général,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le compte administratif 2012 du budget général dont les résultats sont identiques aux résultats du compte de gestion 2012 (ci-dessus) et d'autoriser le maire ou son représentant à signer le compte de gestion et tout acte s'y rapportant.

VOTE : Adopté à l'unanimité

3 – 28/03/2013 – Budget général – affectation des résultats – exercice 2012

Le compte administratif étant voté, le conseil municipal doit affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'année 2012 qui s'élève à 762 417.39 euros.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2013

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide

– d'affecter comme suit le résultat de la section de fonctionnement :

Section d'investissement

- réserves 762 417 euros

-d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

VOTE : Adopté à l'unanimité

4 – 28/03/2013 – - Budget annexe assainissement – vote du compte de gestion 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'approuver le compte de gestion 2012 du budget annexe « assainissement » qui s'établit comme suit :

Exploitation

- dépenses 246 036.44 euros

- recettes 293 298.11 euros

Soit un excédent de la section de 47 261.67 euros

Investissement

- dépenses 114 809.40 euros

- recettes 112 294.01 euros

Soit un déficit de la section de 2 515.39 euros

D'autoriser le maire ou son représentant à signer le compte de gestion et tout acte s'y rapportant.

VOTE : Adopté à l'unanimité

5 – 28/03/2013 – Budget annexe assainissement – vote du compte administratif 2012

Vu la délibération n° 1 du 27 mars 2013 approuvant le compte de gestion 2012 du budget assainissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le compte administratif 2012 du budget assainissement dont les résultats sont identiques aux résultats du compte de gestion 2012 (ci-dessus) et d'autoriser le maire ou son représentant à signer le compte de gestion et tout acte s'y rapportant.

6 – 28/03/2013 – Budget annexe « lotissement des Croix Roses » - vote du compte de gestion 2012

La balance définitive du compte de gestion a été arrêtée par Mme Le Receveur.

Vu la Commission des finances réunie le 25 mars 2013

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

D'approuver le compte de gestion 2012 du budget annexe « lotissement des Croix Roses » qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

- dépenses 118 143.00 euros
- recettes 151 876.90 euros

Soit un excédent de la section de 33 733.90 euros

Investissement

- dépenses 0 euros
- recettes 0 euros

VOTE : Adopté à l'unanimité

7 – 28/03/2013 – Budget annexe «lotissement des Croix Roses » - vote du compte administratif 2012

Vu la délibération n° 1 du 27 mars 2013 approuvant le compte de gestion 2012 du budget annexe « lotissement des Croix Roses »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le compte administratif 2012 du budget dont les résultats sont identiques aux résultats du compte de gestion 2012 (ci-dessus) et d'autoriser le maire ou son représentant à signer le compte de gestion et tout acte s'y rapportant.

VOTE : Adopté à l'unanimité

8 – 28/03/2013 – Budget annexe « lotissement des Croix Roses » - affectation des résultats exercice 2012

Le compte administratif étant voté, le conseil municipal doit affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'année 2012 qui s'élève à 33 733.90 euros.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 mars 2013

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide :

D'affecter comme suit le résultat de la section de fonctionnement

Section de fonctionnement

002- excédent reporté 33 733.90 euros

D'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

VOTE : Adopté à l'unanimité

9 – 28/03/2013 – Subvention à la Caisse des Ecoles

Sur avis de la commission des finances réunie le 25 mars 2013, le maire propose de porter le montant de la subvention à la Caisse des Ecoles à 76.50 euros par élève pour l'année 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 76.50 euros par élève pour l'année 2013, s'engage à inscrire la somme correspondante à l'article 657361 du budget primitif 2013, autorise le maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette décision.

VOTE : Adopté à l'unanimité

10 – 28/03/2013 – Participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Guillaume dans le cadre du contrat d'association

Sur avis de la commission des finances réunie les 11 et 25 mars 2013, le maire propose de fixer le montant de la participation communale à 600 euros par élève pour l'année 2013.

Il rappelle que cette subvention est versée en deux fois (avril et octobre) et qu'elle est basée sur le nombre d'élèves domiciliés sur la commune, présents au 01 janvier de l'année en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve l'attribution d'une participation fixée à 600 euros par élève, s'engage à inscrire la somme correspondante à l'article 6558 du budget primitif 2013, autorise le maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette décision.

VOTE : Adopté à l'unanimité

11 – 28/03/2013 – Réforme des rythmes scolaires : délibération reportant la date d'effet de la réforme

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013.

Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours, fixe l'organisation du temps scolaire, prévoit le redéploiement des heures d'enseignement. Deux objectifs sont poursuivis : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Ce décret ouvre également la possibilité de décider de différer d'une année l'entrée d'application de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce cas, il convient d'en faire la demande auprès du directeur d'académie au plus tard le 31 mars 2013.

Monsieur le maire fait part des différents débats auxquels il a assisté (Congrès des Maires de France, Association des Maires de France, réunions diverses), de ses rencontres avec l'Inspecteur d'Académie, avec les Directrices, les Enseignants et les délégués des parents d'élèves des écoles.

Il précise les difficultés rencontrées et justifiant d'un report de la date d'effet de la réforme :

- Incertitudes concernant l'encadrement des activités,

Incertaines concernant les financements,

Et fait part du souhait des différents acteurs de la vie scolaire de solliciter le report de la date de mise en œuvre de la réforme afin de bénéficier de tous les éléments nécessaires à l'organisation d'une modification du temps scolaire.

Dans ces conditions et afin de préparer au mieux cette réforme en concertation avec les enseignants, les parents d'élèves et les élus,

le conseil municipal décide :

- de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires,
- de charger Monsieur le Maire d'en informer le Directeur académique des services de l'éducation nationale.

VOTE : Adopté à l'unanimité

12 – 28/03/2013 – Marché du dimanche

La commission du marché s'est réunie le 21 mars 2013.

Monsieur Christian Lucas fait part des propositions de cette commission :

Reconduire le marché du 28 avril 2013 au 22 septembre 2013

Fixer les tarifs comme suit :

Emplacements gratuits en avril, mai et septembre

Abonnement (13 marchés) pour les marchands permanents : 0.70 € le ml

Marchand occasionnel : 1 € le ml

Pasticheur : 7 € l'emplacement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte les propositions de la commission, autorise le maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en place de ces décisions.

VOTE : Adopté à l'unanimité

13 – 28/03/2013 – Rénovation de l'éclairage public

Monsieur le maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder régulièrement à des travaux de rénovation de l'éclairage public. La commission des finances réunie le 11 mars 2013 a demandé l'actualisation de la proposition financière relative au remplacement de 22 foyers ballons fluorescents sur mâts conservés dans les rues des Alouettes, Tourterelles, Chardonnerets, Pinsons et Mésanges. Le coût total de l'opération est estimé à 17 000 euros ttc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de remplacement de 22 foyers ballons fluorescents sur mâts conservés (rues désignées au 1^{er} paragraphe) présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 17 000 euros TTC (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre) et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Publics effectués dans le cadre du transfert de compétence ».

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 50 % calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %, auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.

VOTE : Adopté à l'unanimité

14 – 28/03/2013 – Prolongation des délais des travaux des Jeux de Boules

Par délibération du conseil municipal du 10 mai 2012, le conseil municipal a autorisé le maire à signer les marchés de travaux des entreprises retenues pour la construction des jeux de boules.

Suivant ordre de service n°1, la période de préparation était fixée à 1 mois à compter du 25 juin 2012 et les délais d'exécution des travaux à 4 mois à compter du 25 juillet 2012.

Le maire demande à l'assemblée de prolonger les délais d'exécution des travaux d'une durée de 5 mois soit jusqu'au 25 avril 2013 au motif suivant :

Le type de bardage extérieur a été modifié à la demande du maître d'ouvrage. Les délais de fabrication et de livraison de ce nouveau matériau étant supérieur à 3 mois, le planning de toutes les entreprises a été décalé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de prolonger les délais d'exécution des travaux des jeux de boules de 5 mois, autorise le maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

VOTE : adopté à l'unanimité

15 – 28/03/2013 – Un nom pour l'école publique

Monsieur le maire rappelle que les travaux de l'école sont terminés et qu'à la demande des enseignants et délégués des parents d'élèves, après concertation avec le conseil municipal, il a été décidé d'attribuer un nom à l'école.

Après avoir sollicité la population par le biais du bulletin communal,

Après avoir collecté l'ensemble des propositions déposées dans les urnes de la mairie et de l'école,

Après avoir procédé à l'ouverture des urnes le 12 février 2013 en commission des écoles,

Après avoir fait part des propositions aux membres du conseil municipal lors de la réunion en commission du 13 mars 2013 et après analyse de ces propositions,

Le conseil municipal, décide d'attribuer à l'école publique de la commune le nom suivant :

ECOLE FRANCOIS LEVAVASSEUR.

VOTE :

Pour : 16

Abstentions : 3 Magalie Houzé, Christian Tréhorel, Eliane Jumilus

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 08 avril 2013

Présents : André GOMET, Jean-Yves LE GALL, Christian LUCAS, Michel GUEGUEN, Loïc DAVID, Denis BERTRAND, Sylvain DURAND, Monique GERNOT, Jean-Baptiste GROGNEUF, Lionel HAGUET, Monique HOURDIN, Magalie HOUZE, Alain JEGU, Eliane JUMILUS, Mathieu LANGLAIS, Didier LE NAY, Josette TALBOURDET, Christian TREHOREL

Absent excusé : Yolande Rodrigues pouvoir à André Gomet.

1 – 08/04/2013 - Vote des taux

Vu le budget principal 2013, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 515 042 euros,

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

-décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2012 et de les reconduire à l'identique sur 2013 soit :

- Taxe d'habitation = 13.26 %
- Foncier bâti = 14.06 %
- Foncier non bâti = 60.65 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

-charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

VOTE : Adopté à l'unanimité

2 – 08/04/2013 - Budget général – Vote du budget primitif 2012Section de fonctionnement

Dépenses : 1 392 891 €
 Recettes : 1 392 891 €

Section d'investissement

Dépenses : 2 370 597 €
 Recettes : 2 370 597 €

VOTE : **Adopté à l'unanimité**

3 – 08/04/2013 - Budget lotissement des Croix Roses – vote du budget primitif 2013Section de fonctionnement :

Dépenses : 10 euros
 Recettes : 33 733 euros.

VOTE : **Adopté à l'unanimité**

4- 08/04/2013 - Mise en place d'un programme d'approvisionnement local :**Accompagnement complémentaire**

Pour la mise en œuvre du Plan de Lutte contre les algues vertes, le Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc a signé avec l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de l'Eau et de nombreux autres partenaires, une « charte de territoire » dans laquelle un volet économique prévoit la réalisation d'actions en faveur de la valorisation des produits issus des exploitations engagées dans le Plan. Une action en particulier s'adresse aux collectivités du Pays de Saint-Brieuc. Il s'agit de développer l'introduction de produits locaux dans les restaurations collectives du territoire.

Pour mettre en œuvre ce projet, le Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc a, dans un premier temps, commandé la réalisation d'un catalogue des producteurs et des transformateurs souhaitant travailler avec la restauration collective. Toutes les denrées référencées dans ce document sont produites sur le Pays de Saint-Brieuc et sont issues d'exploitations signataires de la charte individuelle d'évolution du Plan Algues Vertes ou d'action en faveur de l'environnement (restauration du bocage, entretien de prairie humide...etc), c'est-à-dire issues d'exploitations dite « à basses fuites d'azote ». L'étape suivante consistait à proposer un accompagnement gratuit des collectivités souhaitant travailler avec des produits locaux.

Afin de présenter plus en détails cet « Appel à manifestation d'Intérêt », de prendre connaissance des prestataires retenus et de répondre aux diverses questions, une réunion d'information a été organisée à l'échelle de la Communauté de communes, le mercredi 23 janvier 2013. Etaient conviés les élus en charge de la restauration collective ainsi que leurs collaborateurs des services communaux de restauration collective (indépendants et cuisiniers des écoles, crèches et autres) et des autres établissements publics rattachés (EHPAD, foyer logement).

Suite à cette réunion, la commune de Saint-Alban a souhaité bénéficier du diagnostic proposé dans le cadre de ce projet, pour définir les modalités d'un approvisionnement en local de son service de restauration, avec l'aide d'un des deux prestataires proposés par le Pays de Saint-Brieuc. **Le prestataire retenu est le groupement Chambre des Métiers et de l'artisanat/Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor**, qui aura pour mission :

Collectivités ayant déjà mis en place un programme d'approvisionnement local : accompagnement complémentaire.**Diagnostic de l'établissement et pistes d'amélioration**

Etudier le mode de fonctionnement actuel de l'établissement en terme de consommation et d'approvisionnement

Evaluer la partie approvisionnement local des établissements

Origine des produits, mode de fonctionnement, les aspects sensibilisation et formation, les dysfonctionnements rencontrés

Proposer de pistes d'amélioration permettant de faire évoluer le programme d'approvisionnement local de la collectivité ou de l'établissement public concerné, en terme d'efficacité, de volume de produits locaux introduits, de sensibilisation et de formation

A noter que l'objectif de cet accompagnement complémentaire n'est pas de remplacer les fournisseurs locaux, travaillant déjà avec l'établissement, par des fournisseurs qui respecteraient les critères cités ci-dessus. Il pourra par contre, être proposé à ces producteurs de s'engager dans une charte d'amélioration de leurs pratiques.

Mettre en œuvre les pistes d'amélioration proposées :

Mise en relation avec de nouveaux producteurs, aide pour la passation de marchés...

Sensibilisation et mise en réseau

En fonction de ce qui aura déjà été réalisé, le prestataire pourra proposer : une demi-journée de sensibilisation des élèves des écoles.

Le syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc prendra en charge l'intégralité des dépenses relatives aux prestations d'accompagnement et de sensibilisation des acteurs, dans la limite des missions du prestataire énumérées dans le cahier des charges techniques du marché s'y rapportant.

En échange de la prise en charge des dépenses d'accompagnement par le Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc, la collectivité s'engage à :

Informier le Syndicat Mixte de l'avancée des travaux d'accompagnement.

Transmettre au Syndicat Mixte, les indicateurs suivants :

Le pourcentage que représente le montant des achats de produits locaux sur le montant total des achats de denrées alimentaires de l'établissement.

La liste des produits du territoire introduits dans les restaurations collectives de la collectivité depuis le lancement de l'appel à projet par le Syndicat du Pays de Saint-Brieuc.

Ces informations seront transmises au Syndicat Mixte au moins une fois par an pendant la durée du présent programme (36 mois).

VOTE : Pour le groupement Chambre des Métiers et de l'Artisanat/Chambre d'Agriculture : 18

Pour la Maison de l'Agriculture Biologique : 1 (Didier LE NAY)

4- 08/04/2013 - Convention pour le versement d'un fonds de concours

La commune a sollicité la Communauté de Communes pour le versement d'un fonds de concours pour les travaux de construction de la garderie périscolaire.

La Communauté de Communes a attribué un fonds de concours d'un montant de 27 000 euros. Le versement de cette aide fait l'objet d'une convention entre les deux parties.

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Accepte la convention pour le versement d'un fonds de concours d'un montant de 27 000 euros

Autorise le maire ou son représentant à signer la convention.

VOTE : Adopté à l'unanimité

CITÉ DES MÉTIERS : Programme de mai 2013

- Vendredi 5 à 14 h à Ploufragan : "Se construire facilement un CV". Sur inscription..
- Lundi 6 à 14 h à Guingamp : "Conseils pour une candidature efficace". Sur inscription.
- Mardi 14 à 13 h 30 à Saint-Brieuc : "Les métiers du Bâtiment et des Travaux Publics". Sur inscription.
- Mercredi 15 à 14 h à Ploufragan : "Les métiers de la Mode et de la Couture". Sur inscription.
- Jeudi 16 à 18 h à Paimpol: "Les métiers de Marin Pêcheur".
- Mercredi 22 à 14 h à Ploufragan : "Les métiers d'une Pharmacie d'Officine". Sur inscription.
- Lundi 27 à 14 h à Ploufragan : "Mon projet professionnel après 45 ans". Sur inscription.
- Mercredi 29 à 14 h à Ploufragan, Guingamp, Loudéac, Merdrignac: "Les métiers de la Grande Distribution". Sur inscription.

La Cité des Métiers, Espace Sciences et Métiers - Zoopôle - 6 rue Camille Guérin - 22440 Ploufragan - Tél. 02 96 76 51 51. - www.citedesmetiers22.fr

LANDES & BRUYERES

11^{ème} édition les vendredi 3, samedi 4 et dimanche 5 mai 2013. Cap d'Erquy - Cap Fréhel.

Courses nature 32 km et 14 km, courses des sirènes 6 km, randonnées pédestres, randonnée kayak en mer, la Costarmoricaïne cyclotouriste. Contact : www.erquy-tourisme.com

